

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3500

Attribution d'une subvention d'investissement de 500 000 euros à la SAHLMAS en vue de la reconstruction de l'Hôtel Social Riboud opération 03042002 et vote de l'AP 2017-1, programme 00001 - Approbation et autorisation de signature de la convention de financement correspondante

Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3500 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 500 000 EUROS A LA SAHLMAS EN VUE DE LA RECONSTRUCTION DE L'HOTEL SOCIAL RIBOUD OPERATION 03042002 ET VOTE DE L'AP 2017-1, PROGRAMME 00001 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT CORRESPONDANTE (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX AFFAIRES SOCIALES, AUX SPORTS, À L'ÉDUCATION ET À L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet Hôtel Social Riboud.

L'association LAHSO, fondée en 1968 par la Ville de Lyon et le Comité de Liaison des Œuvres Religieuses d'Entraide (CLORE), a pour finalité la mise en œuvre et la gestion de services susceptibles de faciliter la réinsertion sociale de personnes précarisées, sans logement stable, sans ressource et/ou sans emploi.

Cette association gère trois centres d'hébergements et de réinsertion sociale, dont « l'Hôtel Social Riboud », la première structure d'accueil créée en 1968, sis 24 rue Riboud à Lyon 3^e.

La vétusté des locaux du CHRS Riboud (situé à l'angle des rues d'Aubigny et Ternois dans le 3^e arrondissement), nécessite sa démolition et sa reconstruction. La SAHLMAS qui a emménagé à la résidence Thiers, 171 avenue Thiers à Lyon 6^e, peut accueillir un nouveau bâtiment sur le site de son ancien siège, 21 rue d'Aubigny à Lyon 3^e.

Cette étude a été conduite en étroite concertation avec la Ville de Lyon, s'agissant notamment du financement de programme.

Pour la construction de l'Hôtel Social Riboud, la SAHLMAS sollicite l'attribution d'une subvention d'investissement de 500 000 € auprès de la Ville de Lyon, pour un coût d'opération estimé à 6 235 165 euros.

Les conditions et modalités de versement de la subvention sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Cette subvention sera financée par affectation de l'AP n° 2017-1 - Programme n° 00001.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission affaires sociales - solidarité - santé - droits des citoyens ;

DELIBERE

1. L'autorisation de programme n° 2017-1 « Hôtel Social Riboud reconstruction subvention SALHMAS », programme 00001, constituant la limite supérieure des dépenses est fixée à 500 000 €

2. Une subvention d'équipement de 500 000 € est allouée à la SAHLMAS pour le financement de la reconstruction de l'Hôtel Social Riboud, sis 21 rue d'Aubigny à Lyon 3^e. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'AP n° 2017-1, programme n° 00001.

3. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS, est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

5. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits et à inscrire au budget de la Ville de Lyon, programme 00001, AP 2017-1, et sera imputée sur la nature 20422, fonction 523, opération 03042002 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2019 : 500 000 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Zorah AIT MATEN